

rue du Capitaine Jules-Marie Marlin - 55320 DIEUE sur MEUSE

## **AMENAGEMENT DU QUARTIER DES ECOLES à DIEUE SUR MEUSE**

ETUDE

### 2 - DIAGNOSTIC

#### **Les données urbanistiques**

*La commune de Dieue sur Meuse est en train de faire évoluer son Plan d'Occupation des Sols vers un Plan Local d'Urbanisme, le document est en cours de validation. Il confirme la volonté communale de renforcer le centre de village en investissant notamment les parcelles entre le centre ancien et le quartier des écoles.*

*D'une manière générale, la réflexion sur l'aménagement d'un îlot tel qu'elle nous est proposée, nous conduit à réfléchir sur l'impact de l'îlot dans l'ensemble bâti, au-delà des simples limites parcellaires.*

*Cela nous paraît d'autant plus cohérent que l'on voit trop souvent dans les communes meusiennes des lotissements pointer leur nez sur des terrains hors "commune" nécessitant des raccordements de réseaux et de chaussées disproportionnés, sans parler de l'effet architectural très discutable.*

*L'investissement "intra-muros", rendu possible grâce à l'achat de bâtiments anciens à réhabiliter est sans doute la solution pour répondre au besoin de logements.*

*Dans le cadre de l'environnement durable, cette stratégie semble des plus cohérentes car elle permet et autorise :*

- \*le lien social par la multiplicité et la proximité des habitations supplémentaires*
- \*le confortement du tissu ancien avec l'opportunité de maintien des commerces de proximité*
- \*la cohérence des cheminements piétonniers au détriment des chaussées routières*
- \*la densification du quartier*

*Les schémas ci après illustrent notre interprétation de l'aménagement du site élargi*

- \*plan n°1 : les éléments géomorphologiques (voiries, cours d'eau, espaces verts,...) et les parcelles concernées*
- \*plan n°2 : l'aménagement d'une 1ère tranche avec logements, cantine scolaire, halte garderie et salle associative*
- \*plan n°3 : l'aménagement complémentaire d'une 2ème tranche avec des logements groupés et individuels*
- \*plan n°4 : l'aménagement des îlots voisins complétant l'idée générale*